



Institut Technique de
l'Agriculture Biologique



Vinification biologique

La Longue Marche

Rappels : réglementation EU vins

- L'OCM ne prévoit pas de définition réglementaire des vins biologiques en Europe (Règlements CE 1493/1999 du Conseil, 1622/2000 de la Commission et suivants).
- Les pratiques œnologiques définies dans ce cadre sont applicables à tous les vins européens



Rappels: réglementation EU AB

Les vins étaient les seuls produits alimentaires non couverts par la réglementation sur l'AB, (Règ CE 2092/91)

Nouveaux règlements AB CE 834/07 et CE 889/08 prennent en compte les vins

➔ Définir des règles pour la vinification biologique au niveau européen

➔ 2006 – 2009 Programme ORWINE

➔ 2009 – 2010 Discussions européennes

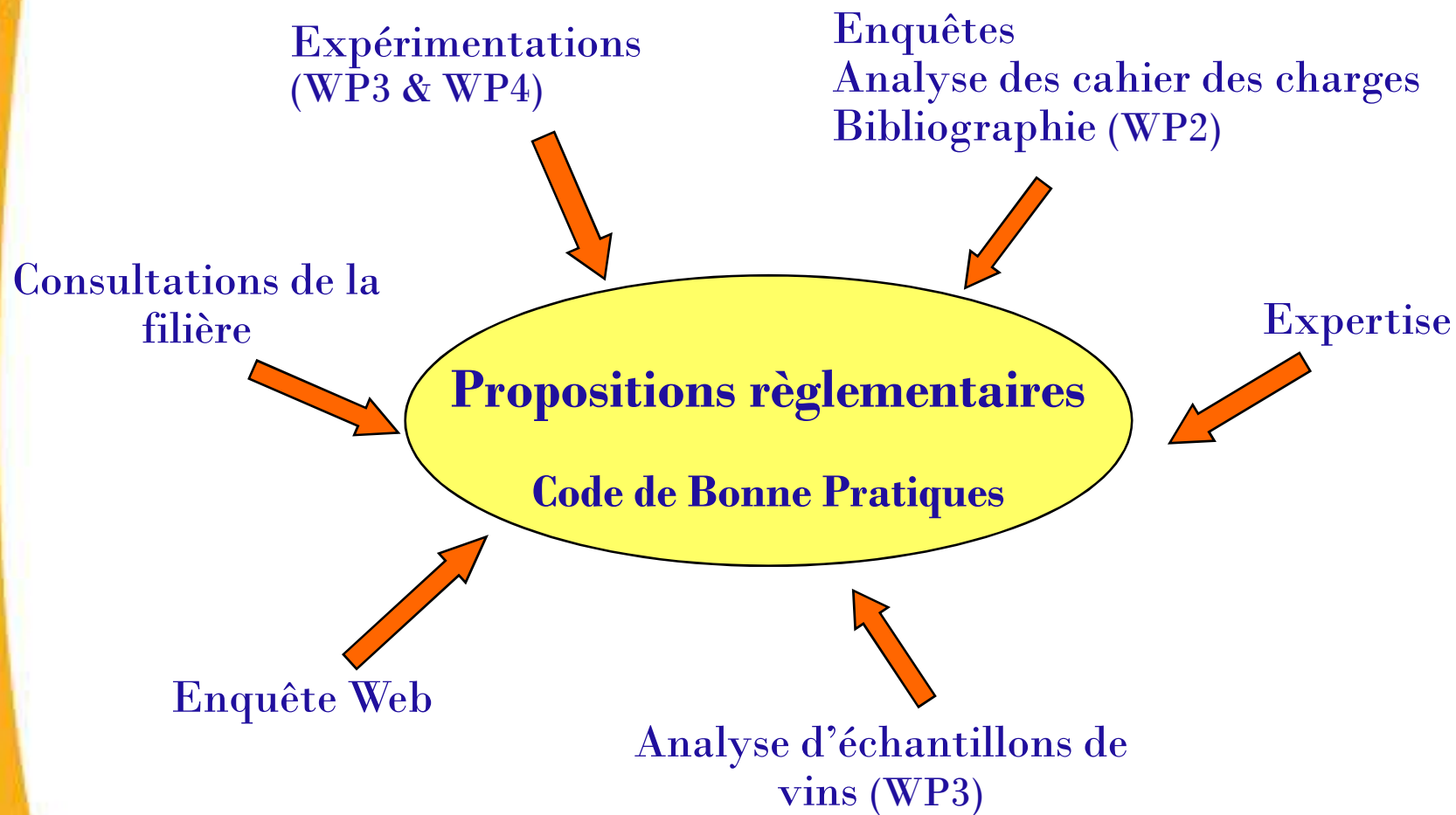


Institut Technique de
l'Agriculture Biologique



Programme

ORWine
RVN



WP 2. État des lieux

- Bibliographie
- Enquête sur les pratiques des vignerons biologiques en matière de vinification
- Analyse des textes réglementaires et comparaison des différents cahier des charges de vinification biologique
- Etude sur les attentes des consommateurs concernant le vin et la vinification bio
- Etude de marché et enquêtes au près des opérateurs de la filière vin bio



WP 3. Recherche d'amélioration des pratiques œnologiques

Objectif

Diminuer l'utilisation des sulfites sans altérer la qualité des vins

- Evaluation de différentes technologies et pratiques
- Optimisation de l'utilisation d'anti-oxydants et de levures
- Test de techniques physique dans un but de stabilisation micro-biologique des vins



WP 4. Validation des améliorations proposées

Les techniques les plus prometteuses expérimentées au WP3 sont testées en conditions réelles dans un réseau de caves biologiques



WP 5. Valorisation des résultats

- Réunions de concertations dans les régions sur l'acceptabilité des propositions réglementaires
- Propositions de règles européennes de vinification biologique basées sur les données scientifiques obtenues
- Code de bonnes pratiques viti-vinicoles (guide pratique)



**Institut Technique de
l'Agriculture Biologique**



Discussions européennes



Un cadre de négociation complexe

- Propositions issues du programme Orwine
- Organisations européennes AB (Ifoam-EU)
- Organisations européennes Vin
- Organisations européennes agricoles (COPA-COGECA)
- Positions des états membres issues des négociations et enjeux nationaux
- Propositions de la Commission Européenne

Au départ des atouts....

- Demande forte de la part des consommateurs et des opérateurs de la filière (notamment importateurs) pour une définition officielle de la vinification et des vins biologiques
- Demande de la part des producteurs (notamment dans les pays du sud) pour un règlement commun
- Volonté affichée de la Commission d'aboutir rapidement à un règlement commun

... et des handicaps structurels

- Grande diversité de type de vin et de conditions climatiques
- Antagonisme larvé entre petits et grands pays producteurs
- Influence du secteur vin « conventionnel »
- Existence d'un secteur viticulture biologique déjà largement développé avec de nombreux cahiers des charges privés



Diminution des quantités de sulfites : enjeu majeur des discussion

Trois scénarii au départ :

- Interdiction de l'ajout de sulfites
- Pas de limitation supplémentaire des quantités des sulfites (Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne)
- Limitation des quantités de sulfites compatibles avec la production de vins de qualité tous les ans (Italie 50%, France 20%)



A l'arrivée ... pas de règlement !

Retrait de la proposition de règlement européen
en juillet 2010

Conséquences

- ☞ Pas de dénomination officielle «Vins Biologiques »
- ☞ Pas d'utilisation du logo européen agriculture biologique
- ☞ Pas de définition officielle d'un vin biologique





Merci de votre attention